



COMITE DIRECTEUR

**PROCES VERBAL N°3
MANDAT 2016-2020 - SAISON 2019 / 2020
DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019**

PRESENTS :

MM. BLANCHOT Patrice - BOUGE Cédric - COTTRET Frédéric - COTTRET Hervé - KELLIH Hossain - MILESI Franck - PACHOLCZYK Jean-Marc - PAULET Philippe - POUJOL Philippe - Mme POULET Claudie - MM. RAYBAUDI Eric - SIMON Pierre - TAVERNE Jean-Michel - VIGREUX Rodolphe - VOYE Patrick - WITTIG James

EXCUSES :

MM. AMRANE Karim - PETISCO Jean-Manuel

ASSISTENT (sans droit de vote) :

MM. AZIL Fabien (Conseiller Technique de Secteur) - CASTEL Frédéric (Président Commission Départementale de l'Arbitrage) - GUENELON François (Assistant de Direction) - LEFEBVRE Jean-Pierre (Directeur Administratif) - MAZZEO Jean-Louis (Responsable des Compétitions)

M. Philippe PAULET ouvre la réunion en accueillant M. Frédéric CASTEL nouveau Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Après une présentation de Frédéric, le Comité Directeur lui souhaite la bienvenue au sein du District.

CONTROLLER

1 - PV n°2 - mandat 2016/2020 - saison 2019/2020 du Comité Directeur du 23/09/2019 :

Ce procès-verbal est adopté par les membres du Comité Directeur.

2 - Vie du District :

Décès :

M. Lionel LUCQUIN, ancien arbitre du District.

M. Yan HENAFF, ancien dirigeant du club de FRESNOY / CLEREY.

Les membres du Comité Directeur présentent leurs sincères condoléances aux familles éprouvées par ces deuils.

3 - Informations du président :

• INTERJECTION D'APPEL DU COMITE DIRECTEUR : match SAINTE SAVINE / LONGSOLS CHARMONT du 22/09/2019 en championnat D3 poule B.

• LGEF : retour sur l'assemblée générale du 09/11/2019, notamment sur la partie budgétaire.

- FC BAR SUR AUBE : invitation à l'assemblée générale le 01/11/2019. Très bonne assemblée générale, beaux projets portés par le club.
- FC BAR SUR AUBE : courriel de Mme PETIT secrétaire du club. Réponse sera donnée au club concernant la situation d'un arbitre hors département.
- LGEF : retour sur la réunion des directeurs des Districts et de la Ligue du 13/10/2019. M. Philippe PAULET souhaite rappeler la gestion des directives des salariés du District. Une discussion est ensuite menée sur l'organisation générale du football dans les années à venir.
- DISTRICT AUBE : retour sur l'appel à candidatures pour la constitution des binômes pour les assemblées générales de la LGEF. Aucune candidature n'a été reçue dans les délais.
- FFF : retour sur la réunion du collège des présidents du 14 au 17/11/2019, notamment sur les changements informatiques à venir (nouveau logiciel FOOT 2000, nouvelle version de l'application FMI non compatible avec les tablettes actuelles, possibilité pour les districts de passer par l'opérateur internet de son choix).
- COMITE DIRECTEUR : un dictaphone a été acheté afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

ORGANISER

1 - Assemblée Générale du District du 09/12/2019 :

- **Validation de l'ordre du jour :**

Après discussion l'ordre du jour est validé par le Comité Directeur.

- **Bilan et compte de résultat 2018/2019 arrêtés au 30/06/2019 :**

M. Philippe POUJOL apporte des précisions sur l'exercice comptable 2018/2019.

Les comptes sont à l'équilibre malgré un léger déficit dû aux revalorisations salariales de juillet 2018 et à l'amputation de 9 000 € de la LGEF.

La gestion est effectuée en « bon père de famille » mais il faut rester vigilant pour le prochain exercice.

A noter qu'il n'y a pas eu d'augmentation des engagements depuis 10 ans.

- **Validation des médailles du District :**

Mme Claudie POULET présente aux membres la liste des futurs médaillés du District.

Cette liste est validée par le Comité Directeur.

- **Validation des modifications au règlement intérieur :**

Après présentation, les modifications proposées sont validées par le Comité Directeur.

- **Validation des modifications à la procédure de report au motif des vendanges :**

Après présentation, les modifications proposées sont validées par le Comité Directeur.

- **Pointage des pouvoirs :**

M. Jean-Pierre LEFEBVRE effectue un tour de table afin de recenser les volontaires pour tenir les tables de pointage.

2 - Réorganisation des locaux du District :

M. Philippe PAULET expose aux membres la volonté du conseil départemental, propriétaire des locaux, de redynamiser le centre sportif avec la venue d'autres comités départementaux.

Concrètement la salle de réunion du fond, le local matériel et le bureau des commissions terrains et arbitrage vont être repris, et la salle de réunion vitrée sera une salle commune à tous les comités. Une cave sous le logement des gardiens va être mise à disposition du District pour stocker le matériel. Une date limite a été fixée au 15 janvier 2020 pour le déménagement.

3 - Dossiers de subventions :

- **Dossier Région Grand Est :**

Le dossier de demande d'aide adressé à la région Grand Est pour la pérennisation de l'emploi de Jean-Louis MAZZEO a été accepté à hauteur de 20 000 € sur 3 ans (10 000 € la première année, 6 000 € la deuxième, 4 000 € la troisième).

- **Dispositif FAFA 2019/2020 :**

Les cahiers des charges ont été publiés par la FFF.

Au niveau de la LGEF il n'y a plus d'enveloppe dédiée pour chaque centre de gestion, une enveloppe globale sera gérée par la ligue.

- **Dossier Conseil Départemental :**

Le dossier de demande de subvention 2020 a été déposé fin septembre, sur les mêmes bases que l'année dernière.

4 - Demande d'évocation du FCMT :

- Courrier adressé par M. Isidore LANCINHA vice-président du club du FCMT au Comité Directeur :

Décision exposée au droit d'évocation :

51947.1 – U16 poule A – FCMT 16 / AGT-ASLO 16

Réclamations d'après match de la boîte officielle du club de l'AGT-ASLO 16 par l'intermédiaire de MME JAO Nathalie sur la participation à la rencontre du joueur N° 13 du FCMT 16 ayant auparavant officié en qualité d'arbitre assistant 1 et qui est entré en jeu à la 50^{ème} minutes de jeu. Le joueur N° 10 remplacé du FCMT 16 officiant à son tour en qualité d'arbitre assistant 1.

La commission,

Vu les observations d'après match de l'arbitre bénévole,

Vu le courriel de la boîte officielle du club de l'AGT-ASLO 16 par l'intermédiaire de MME JAO Nathalie, secrétaire du club de l'AGT-ASLO 16, en date du 7 octobre 2019,

Jugeant sur la forme, dit les réclamations d'après match recevable

PORTE au débit du club de l'AGT-ASLO le droit de confirmation de réclamations d'après match : 40.00 €

Considérant les prescriptions de la loi VI paragraphe 2.02 des Lois du football et ses règles « lois du jeu » et conformément à l'article 46 alinéa 2 des RP LGEF stipulant l'impossibilité de cumuler deux fonctions au cours d'un même match.

DECIDE de donner match perdu par pénalité à l'équipe de FCMT 16 sans en attribuer le gain au club de l'AGT-ASLO 16 conformément à l'article 187 des RG FFF et enregistre pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

FCMT 16: 0 but (- 1 point) / AGT-ASLO 16: 4 buts 0 points.

PORTE AU DEBIT du compte du FCMT pour remboursement à AGT-ASLO du droit de réclamations d'après match : 40.00€

- Suite à l'appel interjeté le 28 octobre 2019 d'une décision parue le 17 octobre, le club sachant le délai d'appel dépassé (mention faite dans leur courrier) à décider d'évoquer la décision au comité directeur du district aube de football connaissant la date de la prochaine réunion et sans attendre la parution de procès-verbal de la commission d'appel.

- Suite à la demande d'évocation par devant le comité directeur du district aube de football, initié par le club du FCMT n° d'affiliation 560109, d'une décision de la commission des compétitions prise dans son procès-verbal N° 6 du 15 octobre 2019 et parue sur le site officiel du district aube de football le 17 octobre 2019.

- Suite aux explications fournies aux membres du comité directeur par Monsieur TAVERNE Jean-Michel, président de la commission des compétitions sur ce dossier.

- Suite aux explications fournies par écrit du club du FCMT dans sa demande d'évocation et exposées aux membres dudit comité,

- Attendu que l'article 45 des Règlements particuliers de la LGEF, détermine pour elle-même et ses districts un ordre de priorité quant à la direction des matches qui sont organisés dans leurs diverses compétitions en cas d'absence d'arbitres régulièrement désignés

- Attendu que l'article 45 ne détermine pas d'obligation d'arbitrage mais repose sur le caractère du volontariat de la personne prenant en charge la direction de la rencontre ceci étant confirmé par la ligue du Grand Est,

- Attendu que la commission des compétitions a retenu la réclamation d'après match faite par le club de l'AGT responsable de l'entente AGT/ASLO concernant la participation au match d'un joueur ayant officié en tant que qu'arbitre assistant lors des 50 premières minutes et que cette situation est contraire à l'article 46 des Règlements particuliers de la LGEF,

- Attendu que la commission des compétitions a fait une juste application des textes en vigueur.

Le comité directeur décide conformément à la prescription de l'article 198 des Règlement généraux de la FFF :

- De ne pas donner suite à la demande d'évocation faite à l'encontre de la décision de sa commission des compétitions.

Cette décision est insusceptible d'appel.

5 - Commissions :

A) Commission des Compétitions :

• Délégation du pouvoir disciplinaire par le Comité Directeur :

Les membres du Comité Directeur décident de voter unanimement la délibération suivante :

« Par dérogation à l'Article 3 de l'annexe 2 (règlement disciplinaire) de la F.F.F., le Comité Directeur délègue un pouvoir disciplinaire à la Commission des Compétitions sur les domaines administratifs et sportifs ci-dessous :

- fraude sur l'identité d'un joueur,*
- falsification ou dissimulation au sens de l'Article 207 des Règlements Généraux,*
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.*

Cette dérogation n'enlève rien à l'obligation de disposer de 3 membres au moins, dont la majorité n'appartient pas au Conseil de Ligue ou à un Comité Directeur de District (restriction au niveau des élus qui doivent être « minoritaires », pour siéger et délibérer valablement ».

• Rapports d'incidents sur les terrains de La Chapelle Saint Luc :

M. Patrick VOYE souhaite revenir sur le dossier qui avait été abordé il y a un an avec la mairie de la Chapelle Saint Luc suite à des incidents relevés sur leurs installations avec des clubs chapelains. Après un peu d'attente, un rendez-vous avait pu avoir lieu avec l'adjoint aux sports au cours duquel tout l'historique du dossier avait été détaillé.

Depuis le début de cette saison des incidents perdurent chaque week-end avec un club de La Chapelle Saint Luc, en grande partie à cause du public.

La mairie a été alertée sur un match en particulier qui était classé à risque et a envoyé 3 animateurs de quartier, le District faisant le nécessaire également de son côté (arbitres officiels + délégué).

Certains clubs ne souhaitent plus se déplacer sur ce terrain ou déclarent même forfait.

Que peut faire le District ?

Une demande de rendez-vous sera faite auprès du maire de La Chapelle Saint Luc.

B) Commission Futsal :

- **Point sur la 1^{ère} phase :**

La première phase est lancée, quatre équipes se sont engagées et deux rencontres se sont déjà jouées. Une équipe a malheureusement fait forfait général au bout d'un match.

Deux équipes devront être données à la Ligue pour la phase régionale qui aura lieu en 2020.

- **Lancement de la 2^{ème} phase :**

La deuxième phase sera orientée loisirs (auto arbitrage et frais réduits pour les clubs).

- **Point désignation arbitres 1^{ère} phase :**

M. Franck MILESI s'étonne du refus de la CDA de ne plus vouloir désigner qu'un seul arbitre sur les rencontres de futsal restantes, mais deux arbitres.

M. Frédéric CASTEL souhaite rappeler les lois du jeu du futsal et notamment la loi 5 qui stipule qu'un match de futsal se dispute sous le contrôle de 2 arbitres (un arbitre principal et un deuxième arbitre).

Concernant les futurs matchs à enjeu, le Comité Directeur autorise la désignation de 2 arbitres.

C) Commission Féminine :

Un rassemblement 100% féminin se déroulera ce week-end sur 5 années d'âge (U8 à U13) afin de développer la pratique notamment pour les clubs ruraux.

D) Commission Départementale de l'Arbitrage :

- **Grille des frais kilométriques District :**

Question posée par M. Hervé COTTRET. Les tarifs applicables ne changent pas (voir procès-verbal du Comité Directeur du 09/07/2019).

- **Validation des arbitres auxiliaires reçus au recyclage pour la saison 2019/2020:**

BLONDELOT Noam, BOBENRIETH Bernard, BOTT Pascal, CAROUGE Alain, CATTIAUX Didier, COTTRET Arnaud, DOUINE Olivier, DUPONT Marine, DUPONT Michel, FEVRE Arnaud, FRIQUET Alexandre, JUPIN Philippe, LAFOND Jocelyn, LEROUX Christophe, MANJARD Frédéric, MERAT Richard, NOEL Didier, PARISOT Jean Louis, PERRIN Thiebault, PRIEUR Aurélien, RAYBAUDI Eric, REDON Jany, VEBER Patrick, VERAT Ghislain, VERON Jean Pierre

Arbitres auxiliaires non reçus au recyclage :

BARTOLI Cédric, GERMAIN Cyril, JUFFIN Robert, VAN DE WALLE Claude

Arbitres auxiliaires absents au recyclage :

CUBILLOS Marcelo, DAMIANI Nicolas, GEORGES Pierre, MARTIN Dorian, MOUCHOT Didier, THOMAS Arnaud

M. Franck MILESI a été reçu en tant qu'auxiliaire au recyclage mais a changé de statut depuis (reçu à la FIA en tant qu'arbitre officiel).

M. Hervé COTTRET interroge le Comité Directeur sur une identification possible des arbitres auxiliaires sur les matchs (écusson, maillot, tampon du District sur la licence).

La solution d'imprimer son attestation de licence via Foot Compagnon et de la faire tamponner par le District est retenue.

A noter qu'à partir de la saison prochaine une nouvelle formule de la formation auxiliaire sera appliquée dans toutes Ligues et Districts (2 modules de 2 X 4 heures), dirigée par l'IR2F.

- **Validation de la liste des observateurs / tuteurs / accompagnateurs :**

Groupe 1 en D1 : François BIDAULT et José PEREIRA

Groupe 2 en D2 : Hervé PIMPERNET et Frédéric CASTEL

Groupe 3 en AA : Véronique MAINGAUT et François NALOT

Groupe 4 en D3 : Jean-Michel MAINGAUT + groupes 1,2,3

Groupe 5 pour les jeunes : Yoann GOMAS + Vincent GUICHETEAU + groupe 1,2,3,4

MM. David DESPRET, Raphael DELANDHUY, Yann MEMBRADO, Rachid CHANDOURI, Toufik MEZRICHE, Abdou SAINDOU, Michel VOULMINOT

Le Comité Directeur valide ces différentes listes et manifeste tout son soutien à Michel VOULMINOT suite aux soucis de santé rencontrés.

- **Point sur Formations Initiales Accélérée :**

Les FIA sont désormais pilotées par l'IR2F sous l'égide la LGEF en application du cahier des charges de la DTA. La documentation et le matériel fournis sont intéressants. Malgré tout l'organisation logistique est à revoir. Un seul formateur pour 12 formés est insuffisant, 2 formateurs seraient nécessaires.

Une réunion bilan a lieu ce soir. M. José PEREIRA y assiste et représente M. Frédéric CASTEL afin de faire remonter les difficultés rencontrés à la Ligue.

Remerciements à M. Eric RAYBAUDI pour l'aide apportée sur le module 7 (utilisation de la FMI).

En terme d'effectif la première FIA comportait 11 candidats à l'arbitrage, 10 ont été reçus. Ce samedi débute une deuxième FIA avec 24 inscrits et 2 formateurs désignés.

Le Comité Directeur regrette de ne pas avoir été destinataire de la liste des reçus de la première FIA.

Suite à la dernière FIA, la liste des arbitres du District (nom et prénom) sera publié sur le site Internet du District.

E) Commission de Discipline :

Au niveau de la commission de discipline départementale, les propos déplacés sont classés en 4 cases. Il semblerait que la Ligue n'utilise pas la même classification.

Une demande a été faite à la Ligue pour obtenir des éclaircissements mais celle-ci a refusé de les communiquer.

F) Commission Délégués :

- **Validation de la liste des délégués 2019/2020 :**

MM. COMMOVICK Sylvain, COTTRET Hervé, HIPPERT Allan, JARRY Gérard, JULIEN Emmanuel, LEMOINE Thierry, PACHOLCZYK Jean-Marc, PRIEUR Aurélien, RICHARD Jean-Baptiste, SEGARD Christophe, TAVERNE Jean-Michel, VOYE Patrick

Pour 2020, 2 délégués féminines recrutées par Brigitte Thiebault devraient intégrer cette liste.

- **Suivi des délégués sur la saison :**

Sur la deuxième partie de cette saison, MM. Jean-Michel TAVERNE et Patrick VOYE accompagneront des délégués district et ligue en Championnats National 17 et 19, et en Régional 1.

Philippe PAULET interroge ensuite Jean-Michel TAVERNE sur l'absence de certains membres dans la liste des délégués et sur la conformité juridique de la « commission des délégués » (procès-verbaux de la commission, règlement intérieur, rattachement à la commission des compétitions etc....).
Il souhaiterait que pour le prochain comité, une proposition de validation de règlement intérieur conforme à la commission régionale des délégués soit faite au comité pour éviter tous litiges notamment concernant des décisions prises à l'encontre de délégués.

G) Pôle Jeunes :

- **Proposition d'achat de goodies :**

Demande du pôle jeunes d'achats de goodies pour distribution sur les manifestations U11, U13, et à la Journée Nationale des Débutants.

A voir avec François GUENELON en fonction des budgets des conventions d'objectifs.

- **Validation du club organisateur de la Journée Nationale des Débutants 2020 :**

M. Eric RAYBAUDI informe que la commission du Pôle Jeunes n'a reçu qu'une seule candidature pour l'organisation de la Journée Nationale des Débutants 2020.

La proposition de l'Etoile de Lusigny (qui présente un projet axé sur l'Euro 2020, les 30 ans du club et la Fête de la Musique) est validée par la Comité Directeur.

- **Point sur le football d'animation depuis septembre et projet de feuilles de plateaux informatisées (tablette) pour le foot animation :**

Un point est fait sur les actions menées depuis septembre (d'un point de vue administratif, sportif et amendes).

Cela a amené le Pôle Jeunes à une réflexion sur la dématérialisation des documents de plateaux U6 à U13, avec une proposition de mise en place d'une application web + tablette dont une maquette a été présentée aux membres du Comité Directeur.

Un groupe de travail a été constitué (Eric RAYBAUDI, Jean-Marc PACHOLCZYK, Pierre SIMON et Fabien AZIL) pour finaliser l'étude en particulier sur les enjeux réglementaires liés à la protection des données personnelles des licenciés.

6 - Pôle technique :

En lien avec la cellule relations clubs et avec pour objectif de développer le foot loisirs, un rendez-vous a eu lieu au golf de la Forêt d'Orient pour créer des événements foot golf sur leurs parcours en avril / mai 2020.

Une réunion aura lieu le samedi 11/01/2020 sur une matinée avec les présidents, éducateurs des clubs et d'autres fédérations (handisport, sport adapté et EHPAD) pour leurs présenter les nouvelles pratiques (foot en marchant et futnet).

Enfin la remise du label or féminin au club de l'ESTAC aura lieu le 18/12/2019 lors de l'assemblée générale de l'association.

7 - Amicale des Educateurs de l'Aube :

- **Demande d'utilisation du photocopieur du District au tarif association :**

M. Patrice BLANCHOT effectue un rappel de la demande de l'AEF aux membres du Comité Directeur.

M. Jean-Pierre LEFEBVRE rappelle la demande initiale de l'AEF qui n'était pas exactement la même, et précise qu'il n'existe pas de tarif association au District pour effectuer des photocopies.

Après discussion le Comité Directeur refuse cette demande afin de garantir un confort de travail du Directeur Administratif et de l'ensemble des salariés. Une réponse sera adressée à l'AEF.

TOUR DE TABLE

Jean-Louis MAZZEO : informe les membres de la candidature du club de BAR SUR AUBE pour l'organisation des finales de la coupe de l'Aube séniors et U18 principale.

Frédéric CASTEL : remercie le Comité Directeur pour son accueil pour cette réunion.

Frédéric COTTRET : informe les membres du palmarès du challenge de la sportivité 2018/2019. Les prix seront remis lors de la prochaine assemblée générale du District.

Claudie POULET : effectue un point sur les créances des clubs. Tout a été réglé à l'exception de 3 clubs qui ont arrêtés leurs activités.

Philippe PAULET : souhaite revenir sur un appel téléphonique de MM. Benoit NAYRAC et Frédéric SERRA de la ville de Troyes au cours du mois d'octobre, suite à l'envoi d'un courrier par Jacques BOULOGNE président de la commission des terrains.

**Pour le Comité Directeur,
Le Président,
Philippe PAULET**

**Le Secrétaire de séance,
François GUENELON**